



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 18 septembre 2007 à 11 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Denis Tassé, Luc Angers, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents messieurs les conseillers Simon Racine, Joseph De Sylva et Richard Côté.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

CM-2007-987 SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil suspende la présente séance à 11 h 15.

Adoptée

CM-2007-988 REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reprenne les délibérations de la séance spéciale du 18 septembre 2007 à 11 h 30.

Adoptée

CM-2007-989 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

Adoptée

CM-2007-990

**DEMANDE D'AFFECTION D'UN USAGE CONDITIONNEL - APPROBATION
D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL TOTALISANT PLUS DE 10 000 M² -
200, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL -
DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été effectué en vue d'autoriser un projet commercial de 10 000 m² et plus comprenant le réaménagement en bureaux des locaux occupés par le Palais des congrès au 200, promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE le projet totalisant plus de 10 000 m² est soumis aux critères d'évaluation d'un usage conditionnel pour les bâtiments de grande superficie de plancher occupés par des usages commerciaux listés au règlement numéro 506-2005 portant sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en vigueur puisqu'il y est recommandé de concentrer l'implantation d'espaces à bureaux de plus de 10 000 m² de superficie au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture extérieure du bâtiment est modifiée par l'ajout de fenêtres et que le gabarit et la forme de celles-ci sont similaires aux fenêtres existantes du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les impacts négatifs sur la circulation sont minimisés du fait du partage des nouveaux déplacements générés par les espaces à bureaux projetés entre le transport en commun et le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accepter la demande d'usage conditionnel visant à approuver un projet commercial de 10 000 m² et plus comprenant le réaménagement en bureaux des locaux occupés par le Palais des congrès;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise, conformément au règlement numéro 506-2005 relatif aux usages conditionnels, la demande d'usage conditionnel visant à approuver un projet commercial de 10 000 m² et plus comprenant le réaménagement en bureaux des locaux occupés par le Palais des congrès au 200, promenade du Portage.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

Monsieur Marc Bureau
Monsieur Frank Thérien
Monsieur André Laframboise
Monsieur Alain Riel
Monsieur Alain Pilon
Madame Louise Poirier
Madame Denise Laferrière
Monsieur Denis Tassé
Monsieur Luc Angers
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Monsieur Luc Montreuil
Madame Jocelyne Houle

CONTRE

Monsieur Pierre Philion

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2007-991 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 11 h 30.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier